

# Service social

## COMMENT FONCTIONNE LE SERVICE ?

### DEMANDE

Contactez l'assistant social ou le coordinateur de soins du centre des brûlés qui connaît votre dossier. À votre requête, l'assistant social introduira une demande auprès de la Fondation Belge des Brûlures.

### ÉTUDE

La demande est ensuite traitée par le service social. Ce dernier examine si vous pouvez prétendre à une intervention financière.

### DÉTERMINATION DE L'INTERVENTION

Sur la base de vos données personnelles, on réfléchit aux frais indispensables à venir qui pourront être pris en compte. On détermine le montant de l'intervention en fonction de votre situation financière et familiale.

# Contact

## CONSERVEZ CE DÉPLIANT.

Si, en quittant l'hôpital, vous avez l'impression d'avoir besoin d'un soutien financier, **N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER:**

Cachet des coordonnées  
de l'assistant social /coordinateur de soins  
du centre de grands brûlés

Vous pouvez aussi **CONTACTER DIRECTEMENT** la Fondation en envoyant une lettre ou un message à:

**Fondation Belge des Brûlures**  
**Service social**  
**Rue Frans Landrain, 43**  
**1970 Wezembeek-Oppem**  
**servicesocial@brulures.be**



## Soutien financier

Pour les victimes de brûlures

### VOTRE DROIT À LA VIE, C'EST NOTRE PRÉOCCUPATION!

La Fondation Belge des Brûlures veut aider les victimes de brûlures à reprendre leur vie en mains.

- frais d'hôpitaux non remboursés
- soins de suivi coûteux
- réintégration dans la société

De nombreuses victimes ont besoin d'aide ! C'est la raison pour laquelle la Fondation a créé le **SERVICE SOCIAL** il y a plus de 10 ans.

## La facture d'hôpital

Grâce aux efforts permanents de la Fondation, de nombreux frais liés au traitement dans un centre de grands brûlés donnent déjà droit à un remboursement par l'INAMI.

Toutefois, le montant restant qui doit être supporté par le patient même est à l'origine de lourdes difficultés financières pour de nombreuses familles.

## Les après soins

### TRAITEMENTS ET SOINS APRÈS LA DÉMISSION DE L'HÔPITAL

#### LE TRAITEMENT OU LE SOIN DES BRÛLURES NE S'ARRÊTE PAS À LA SORTIE DE L'HÔPITAL

- consultations de spécialistes
- revalidation
- médicaments spéciaux
- pansements et vêtements compressifs

À quels frais allez-vous encore devoir faire face?

Et seront-ils remboursés?

Quels traitements sont possibles Et sont-ils supportables d'un point de vue financier?

## Service Social

### VOTRE VIE, C'EST NOTRE PRÉOCCUPATION.

#### LES CONSÉQUENCES DE BRÛLURES = PLUS QUE LES CICATRICES VISIBLES

- des problèmes professionnels
- la perte d'un emploi
- les chances de promotion qui disparaissent en fumée
- des problèmes scolaires
- un changement d'orientation scolaire
- le transport vers le travail ou l'école
- l'adaptation de la maison ou de la voiture
- etc.

#### VIE PRIVÉE

Votre dossier sera traité durant toute la procédure de la manière la plus confidentielle.

**Problème pour payer votre facture d'hôpital?**

Parlez-en à l'assistante sociale ou au coordinateur de soins.

**Vous souhaitez un soutien financier de la Fondation ?**

Demandez des informations à l'assistant social ou au coordinateur de soins

**Reprendre votre vie en main.**

**Le Service social de la Fondation Belge des Brûlures peut vous y aider, vous et votre famille.**